

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,

Étudiants sympathisants du collectif FÉLICIA oeuvrant pour la liberté du choix de l'instruction, nous souhaitons attirer votre attention sur l'inégalité de traitement dont font l'objet les élèves scolarisés au Centre National d'Enseignement à Distance en classe de terminale complète libre, dit « CNED libre », pour la session 2022 du baccalauréat.

Afin de mieux prendre en compte le risque sanitaire lié à la crise que traverse notre pays, les modalités de passation des épreuves ont été modifiées à plusieurs reprises par votre ministère.

Or, les étudiants inscrits au CNED libre se retrouvent au rang des "laissés pour compte" au vu des mesures de protection générale mises en place pour lutter contre la propagation du variant Omicron lors du déroulement du baccalauréat.

Pour quelles raisons ne pouvons-nous bénéficier des mêmes aménagements que les autres étudiants de France pour la passation des examens, étant entendu que le virus n'impacte pas différemment les révisions et la santé des étudiants en fonction de leur parcours d'instruction ?

Une organisation différente pour un même Centre National d'Enseignement à Distance.

Alors que la méthode d'instruction est la même que celle des étudiants du CNED réglementé, que nous avons les mêmes devoirs, le même suivi et les mêmes professeurs, et qu'il s'agit du même établissement de référence, nous, élèves inscrits au "CNED libre" devons passer en présentiel les 8 épreuves du tronc commun : histoire-géographie, enseignement scientifique, LVA (oral et écrit) , LVB (oral et écrit), EMC, EPS.

Les étudiants relevant du CNED réglementé, tout comme les lycéens des écoles de la République, vont bénéficier, eux, des épreuves en contrôle continu¹. Ils passeront donc 4 épreuves seulement dans une salle d'examen.

Alors que les taux de contamination continuent d'affoler les compteurs, les étudiants du CNED libre, eux, en passeront 12 au total. Soit 8 occasions de plus

¹ Bulletin officiel n°30 du 29 juillet 2021, chapitre 1B
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>

de tomber malade et de transmettre la maladie, 8 raisons de se retrouver dans l'impossibilité de pouvoir mener à bien l'intégralité des épreuves de notre baccalauréat.

Nous ne sommes pas moins dignes de protection que nos condisciples et nous dénonçons ces risques supplémentaires qui pèsent sur notre santé et notre réussite scolaire. Nous sommes abasourdis par ce traitement totalement discriminatoire et inégalitaire. Nous suivons le même programme que les autres étudiants du CNED, au même niveau, nous avons les mêmes devoirs, sommes suivis par les mêmes professeurs agréés et bénéficions du même accompagnement que nos camarades inscrits en classe réglementée. Nos notes doivent donc être prises en compte de la même façon pour les épreuves terminales.

Rien ne semble de nature à nourrir un grief particulier contre les étudiants inscrits au CNED dit libre.

À moins que vous ne nourrissiez des soupçons spécifiques et injustifiés quant au suivi de nos travaux par les professeurs du CNED ? Nous sommes souvent de santé fragile ou avec des parcours de vie particuliers, et nous sommes aussi parmi les élèves les plus assidus et les plus impliqués de France. Nous avons tous compris depuis longtemps dans quel but nous travaillons, par nous-mêmes et pour nous-mêmes.

Or, quand arrive l'examen, vous nous réservez un traitement différencié simplement parce que nous sommes élèves inscrits au CNED payant.

Un décalage en mai des épreuves de spécialités qui nous prive de nos notes pour Parcoursup .

En décalant les épreuves de spécialités en mai, nous nous voyons refuser, en l'état actuel des choses, le droit d'en obtenir les notes dans nos dossiers d'inscription Parcoursup.

Ceci diminue considérablement nos chances d'être acceptés dans les écoles ou les universités que nous avons choisies.

Nous ne comprenons pas que nos notes, obtenues en contrôle continu dans les enseignements de spécialités, ne soient pas prises en compte dans le dossier Parcoursup, au même titre que celles des candidats en CNED réglementé.

Rééquilibrer les mesures au nom de l'égalité Républicaine

En définitive, dans un contexte sanitaire où la Covid-19 occasionne le même stress que l'an dernier, avec une capacité de contagion accrue n'épargnant pas plus les élèves inscrits au Cned libre que les autres citoyens français, nous demandons à bénéficier d'une partie de notre évaluation du baccalauréat établie en contrôle continu pour les matières dites du tronc commun.

C'est-à-dire les mêmes dispositions que pour les sessions 2020 puis 2021 pour tous les étudiants. Comme c'est le cas, cette année, pour les autres élèves de France.

Nous demandons avec insistance l'égalité des chances, et que la Covid ne devienne pas un moyen de sélectionner les candidats qui ont eu un parcours différent.

Certains que vous n'avez, à aucun moment, imaginé que les décisions de votre ministère puissent créer de telles injustices entre les étudiants, nous voulons croire qu'il s'agit d'un couac dû à la précipitation de mesures à prendre en urgence.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour échanger avec vos services afin de trouver une solution qui préserve à la fois la qualité de nos baccalauréats, notre résistance au stress, et notre santé.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour les étudiants inscrits au CNED "libre"

Lila Herisset,

Pour le collectif FÉLICIA

Denis Verloes